

RAPPORT N° 298 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 28 AOÛT 2021

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 21 au 28 août 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore également les cas de quatre (4) personnes victimes d'arrestations arbitraires et de deux (2) autres qui ont été enlevées.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit du 24 au 25 août 2021 vers 1 heure du matin, Omer Ndayishimiye, un veilleur de nuit chez un certain Kabayabaya, a été tué à coups de balles par un groupe de malfaiteurs armés sur la colline de Musongati de la commune de Kiganda, en province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des sources sur place, un groupe de quatre individus, dont deux armés de fusils de type Kalachnikov, ont fait irruption au domicile d'un certain Kabayabaya et ont tiré sur le veilleur rencontré qui est mort sur-le-champ tandis que deux autres veilleurs qui gardaient des vaches ont pu alerter par des cris au secours, faisant ainsi fuir les criminels. Les mêmes sources précisent qu'aucun suspect n'avait encore été appréhendé.

- Dans la matinée du 27 août 2021, le corps sans vie d'une vieille femme prénommée Monique, une septuagénaire, a été retrouvé dans une brousse située sur la colline de Cona, zone de Mitakataka, en commune et province de Bubanza. Selon des sources sur place, la victime était partie à la recherche du bois de chauffage et son corps présentait au moment de sa découverte des blessures sur la tête.

2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Le 21 août 2021, trois militants du parti CNL (Congrès national pour la liberté) d'une même famille, Moïse Nzeyimana, Claudine Nahayo et Emelyne Ziragaba, ont été arbitrairement arrêtés à leur domicile par un groupe d'Imbonerakure armés de gourdins sur la colline de Rusi de la commune de Shombo, en province de Karursi (centre-est du Burundi) et sont détenus au cachot de la police communale à Shombo.

Selon des témoins, des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie), ont fait irruption au domicile des trois victimes et les ont arrêtées sans aucun motif de leur arrestation n'ait été fourni. Les mêmes sources présumant que des mobiles politiques seraient derrière cette triple arrestation arbitraire étant donné que ces trois victimes avaient refusé de rompre le contrat de location de leur maison qui sert de permanence au parti CNL.

SOS-Torture Burundi fustige le comportement de la jeunesse du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, qui s'arrogent depuis longtemps les droits d'empiéter sur les droits et libertés des autres citoyens en toute impunité. Elle appelle au chef de l'État, le Général Évariste Ndayishimiye, d'ordonner la cessation de persécutions imputées aux Imbonerakure et administratifs locaux afin de remettre le pays sur les rails d'un État de droit respectueux des droits et libertés des individus, au lieu de pleurnicher sur la situation devenue intenable observée dans tous les secteurs de la vie nationale.

- Dans la matinée du 23 août 2021, Cyrille Hamenyimana, un militaire retraité ayant servi au sein des anciennes Forces armées burundaises (FAB) a été arbitrairement arrêté à son domicile situé sur la colline de Mbizi de la commune de Kibago, en province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des sources sur place, le responsable du SNR en province de Makamba, OPC1 Méroé Ntunzwenimana, et le commissaire communal de Kigabo, à la tête de plusieurs policiers, ont procédé à l'arrestation de Cyrille Hamenyimana sans aucune explication sur le motif de son arrestation et l'ont conduit au cachot du commissariat de police à Makamba.

Les mêmes sources révèlent que Cyrille Hamenyimana s'était rendu chez lui en provenance de Bujumbura où il réside pour une cérémonie familiale et que son arrestation serait liée à un montage de détention d'armes ourdi par des Imbonerakure de cette localité.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Depuis la nuit du 23 août 2021, Charles Niyomwungere, un vendeur de vêtements d'occasion au marché de Bamba en commune et province de Bururi (sud du Burundi), est introuvable.

Selon des témoins, de retour du marché, un motard qui le transportait a prétendu que sa moto était tombée en panne au moment où ils étaient arrivés sur la colline de Nyagatovu dans la même commune et a suggéré à son client de descendre avant de redémarrer en trombe, laissant sur place la victime dans la détresse.

Les mêmes sources indiquent la police est parvenue le lendemain à mettre la main sur le motard qui est soupçonné d'être derrière la disparition de ce commerçant.

- Dans l'après-midi du 23 août 2021, un homme rapatrié du Rwanda qui est connu sous le nom de Christophe Niyonzima, âgé d'une quarantaine d'années et originaire de la commune de Bugabira en province de Kirundo (nord du Burundi), a été enlevé de son véhicule par des hommes en tenue policière au niveau de l'endroit appelé « Kumasanganzira », à la bifurcation des routes vers Kirundo, Ngozi et Muyinga.

Selon des témoins, Christophe Niyonzima avait quitté le centre de Kirundo avec des clients à bord de son véhicule Probox immatriculé KA 2422 servant de taxi-voiture et, arrivés au niveau de « Kumasangazira », des hommes en tenue policière, identifiés comme des agents du SNR (Service national de renseignement), l'ont tiré de force de son véhicule pour l'embarquer à bord d'une camionnette aux vitres teintées vers une destination inconnue, tandis que son véhicule a été conduit par une autre personne parmi les ravisseurs.

SOS-Torture Burundi lance un appel vibrant aux autorités du pays, en l'occurrence le chef de l'État, de faire cesser le phénomène trop récurrent de disparitions forcées imputées aux agents de l'État, au lieu de se complaire dans des dénégations qui ne cessent d'être contredites par la réalité des faits.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.